Emploi: lutte contre la discrimination, orientations pour l'initiative communautaire EQUAL

1999/2186(COS) - 31/12/2003 - Document de suivi

La présente communication passe en revue quelques-uns des premiers résultats de l'initiative communautaire EQUAL et met en exergue les pratiques prometteuses qui peuvent déjà contribuer à l'élaboration de nouveaux moyens de lutte contre les discriminations et les inégalités sur le marché du travail. Elle fixe également le cadre du second tour d'EQUAL qui sera lancé en 2004 en en confirmant les principes et l'architecture, tout en simplifiant la mise en oeuvre administrative afin d'améliorer son efficacité. Les principes et l'architecture d'EQUAL, c'est-à-dire un partenariat reposant sur la responsabilisation, la coopération transnationale, l'intégration dans les politiques, l'innovation et une approche thématique, se sont révélés extrêmement efficaces pour mettre en oeuvre, à l'égard des désavantages et des discriminations. Ces approches globales qui restent valables pour le second tour. Le premier tour d'EQUAL, qui a débuté en 2001, peut déjà faire ressortir des pratiques prometteuses en ce qui concerne les nouveaux moyens de lutte contre les discriminations et les inégalités : amélioration des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées par l'offre combinée de services de formation et de conseil ciblés sur les employeurs ; prolongement de la vie active des travailleurs ; création d'entreprises par les chômeurs ou les inactifs ; contribution des immigrants à l'emploi et à la croissance économique ; promotion de la capacité d'adaptation sur le marché du travail par l'accès à l'éducation et à la formation ; mise au point de stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie; action sur les modèles de comportement de la génération actuelle de parents (ségrégation entre les sexes dans les secteurs et les professions) ; partage des responsabilités en matière d'éducation des enfants et des responsabilités domestiques ; responsabilité sociale des entreprises en encourageant celles-ci à jouer un rôle actif dans l'intégration des groupes défavorisés ; réinsertion pour lutter contre l'exclusion (travail dans les prisons en vue d'évaluer et valider les compétences existantes et de les incorporer dans la formation traditionnelle et les pratiques de réinsertion) ; économie sociale pour créer davantage d'emplois et améliorer leur qualité (test de l'utilisation du franchisage dans l'économie sociale). Bien que l'approche thématique demeure stable, EQUAL devra relever plusieurs défis émergents au cours de son second tour. Avec l'élargissement, la population Rom deviendra le plus grand groupe ethnique minoritaire dans l'Union européenne. Il faut également répondre au défi de l'augmentation du trafic d'êtres humains: jusqu'à un demi-million de femmes et d'enfants font l'objet d'un trafic vers l'Europe occidentale chaque année. Par conséquent lors du second tour, l'aide aux Roms et aux victimes de la traite des êtres humains feront l'objet d'un intérêt particulier dans tous les domaines thématiques. L'élargissement aura un impact significatif sur EQUAL. En effet, en plus de l'extension de la couverture géographique et de l'accroissement du nombre de bénéficiaires potentiels, l'élargissement entraînera également une augmentation du nombre de programmes, qui passera de 17 à 27. La coordinationdes programmes revêt donc un caractère d'autant plus important, notamment d'un point de vue transnational et pour ce qui concerne l'intégration.